



25 années
de croissance

Municipalité régionale
de comté d'Argenteuil
430, rue Grace
Lachute (Québec)
JBH 1M6

Téléphone : [450] 562-2474
Télécopieur : [450] 562-1911

Courrier électronique :
mrc@argenteuil.qc.ca
Site internet :
www.argenteuil.qc.ca



Brownsburg-Chatham
Gore
Grenville
Grenville-sur-la-Rouge
Harrington
Lachute
Mille-Isles
Saint-André-d'Argenteuil
Wentworth

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC D'ARGENTEUIL TENUE LE MERCREDI 8 MAI 2013, DANS LA SALLE LUCIEN-DUROCHER DE LA MRC D'ARGENTEUIL, SITUÉE AU 430 RUE GRACE, À LACHUTE

Sont présents : messieurs les conseillers Georges Dinel, de la ville de Brownsburg-Chatham, Scott Pearce, maire du canton de Gore, Michel Brosseau, maire de la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge, Luc Grondin, représentant du village de Grenville, Jacques Parent, du canton de Harrington, Daniel Mayer, de la ville de Lachute, Yvon Samson, maire de la municipalité de Mille-Isles, André Jetté, de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil, formant quorum sous la présidence de monsieur Ronald Tittlit, préfet de la MRC d'Argenteuil et maire du village de Grenville

Marc Carrière, directeur général et secrétaire-trésorier, assiste également à la séance.

13-05-222 PLANIFICATION STRATÉGIQUE 2013-2017 - IMAGE DE MARQUE COMMUNE MRC ET CLD D'ARGENTEUIL : MANDAT À UNE FIRME

CONSIDÉRANT qu'à sa séance ordinaire tenue le 28 novembre 2012, le conseil de la MRC d'Argenteuil a adopté, par la résolution numéro 12-11-350, le plan d'action révisé de la Planification stratégique 2013-2017 intitulé *Ensemble façonnons l'avenir* de même que le guide de présentation de la planification stratégique 2013-2017 ;

CONSIDÉRANT que la création d'une image de marque conjointe pour la MRC et le CLD d'Argenteuil répond aux actions 11 à 14 du plan d'action de la Planification stratégique 2013-2017 de la MRC d'Argenteuil ;

CONSIDÉRANT que la création d'une image de marque conjointe pour la MRC et le CLD d'Argenteuil constitue un des objectifs principaux de la planification stratégique 2013-2017 et que ce projet se répercutera sur un grand nombre d'actions de cette dite planification ;

CONSIDÉRANT qu'il a été déterminé que la MRC agira à titre de gestionnaire du projet et donneur d'ouvrage exclusif dudit projet ;

CONSIDÉRANT qu'afin de créer une image de marque commune adéquate et représentative des visions, des aspirations et des valeurs d'Argenteuil, la MRC et le CLD doivent être épaulés par des professionnels dans le domaine ;

CONSIDÉRANT que la MRC d'Argenteuil a adopté, lors de sa séance ordinaire tenue le 24 novembre 2010 (résolution numéro 10-11-417), une Politique de gestion contractuelle ;

CONSIDÉRANT qu'afin de respecter cette politique, la MRC a procédé à un appel d'offres sur invitation auprès de sept firmes, soit

- Cossette Communications de Montréal
- EROD Communications de Saint-Sauveur
- Kawabunga de Saint-Ursule
- ENIGMA Communications de Montréal

- Atelier de Montréal
- LG2 de Montréal
- Nadeau Branding de Montréal;

CONSIDÉRANT qu'en raison de la nature du projet, la MRC a procédé à un appel d'offres avec grille d'évaluation et de pondération ;

CONSIDÉRANT que pour ce faire, le directeur général et secrétaire-trésorier a nommé un comité de sélection composé de trois (3) personnes afin d'étudier les soumissions reçues et formuler une recommandation au conseil de la MRC conformément à la résolution numéro 13-03-131;

CONSIDÉRANT que la MRC a reçu deux (2) offres en date du 1^{er} mai 2013, soit celle de EROD Communications et celle de ENIGMA Communications ;

CONSIDÉRANT que suite à l'analyse des offres de service par le comité de sélection, les notes attribuées aux deux offres sont les suivantes :

- EROD Communications : 64.85 %
- ENIGMA Communications : 87.8 %

CONSIDÉRANT que, conformément à la politique de gestion contractuelle de la MRC et au code municipal, la soumission d'EROD Communications n'ayant pas atteint le seuil minimal de passage fixé à 70 %, la seconde enveloppe contenant l'offre de prix d'EROD Communications n'a pas été ouverte et sera retournée au soumissionnaire ;

CONSIDÉRANT que l'offre de prix d'ENIGMA Communications est de 79 291.25 \$, incluant les taxes ;

CONSIDÉRANT que l'offre de prix d'ENIGMA Communications comprend, tel que stipulé dans le devis d'appel d'offres, un prix pour la réalisation du mandat (33 491.25 \$ taxes incluses) ainsi qu'un prix pour une banque de 400 heures à être utilisée ultérieurement si requis au montant de 45 800 \$ incluant les taxes ;

CONSIDÉRANT que le taux horaire de la banque d'heures soumis est ferme pour toute la durée du contrat qui est établi à cinq (5) ans et qu'il est entendu que la MRC se réserve le droit de recourir ou non à la banque d'heures incluse dans la soumission;

CONSIDÉRANT que des sommes sont réservées à cette fin dans les prévisions budgétaires 2013 de la MRC ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Georges Dinel, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Parent et RÉSOLU ce qui suit :

- 1- QUE le conseil de la MRC d'Argenteuil octroie un mandat à la firme ENIGMA Communications au montant de 33 491.25 \$, taxes incluses, pour la création d'une image de marque commune à la MRC et au CLD d'Argenteuil, et ce, selon les conditions énumérées dans le devis d'appel d'offres;
- 2- QUE le conseil de la MRC d'Argenteuil réserve le droit de recourir, le cas échéant, à une banque de 400 heures de la firme ENIGMA Communications au taux horaire de 100 \$ par heure, pour un montant

maximum de de 45 800 \$ taxes incluses, et ce pour une durée de 5 ans, dans le cadre du projet de création d'une image de marque commune à la MRC et au CLD d'Argenteuil ;

- 3- QUE cette dépense de 33 491.25 \$ soit affectée au poste budgétaire 02-110-00-339, planification stratégique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. Madame Joanne Paquet, présidente, ENIGMA Communications

Copie certifiée conforme
sujette à ratification

ce 28 mai 2013



Marc Carrière
Directeur général et
secrétaire-trésorier